

TITRES DES BILLS.	Comment il en a été disposé.										REMARQUES.
	Ont originé dans										
	L'Assemblée législative.	Le conseil législatif.	Fusées et sanctionnées.	Sanction royale réservée.	Sanction royale refusée.	Perdus ou morts dans l'Assemblée législative.	Perdus dans le conseil législatif.	Amendés par le conseil législatif, et amendements rejetés par l'Assemblée.	Amendés par l'Assemblée, et amendements rejetés par le conseil législatif.		
363	1		1								Voir Bill No. 402.
364	1					1					
365	1					1					
366	1		1								
367	1										
368	1										
369	1										
370	1		1								
371	1										

372	1	1									
373	1	1									
374	1	1									
375	1	1									
376	1					1					
377	1		1								
378	1										
379	1					1					
380	1		1								
381	1		1								
382	1		1								
383	1		1								
384	1										
385	1		1								